

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 20 janvier 2022

COLLECTE DES DÉCHETS À MARSEILLE

LA MÉTROPOLE RESPECTE LES TERMES DE L'ACCORD CONCLU AVEC LE PERSONNEL

Depuis le 17 janvier 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence fait face à un nouveau mouvement de grève d'agents de la collecte des ordures ménagères, qui entrave le bon fonctionnement de ce service essentiel au maintien de la salubrité publique.

Le syndicat majoritaire Force Ouvrière est le seul à ne pas avoir encore adhéré au protocole signé à la fin de l'année 2021 avec l'ensemble des instances représentatives du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence et qui prévoit :

- une **reconnaissance de la pénibilité par une décote de 15 %** du temps de travail,
- une augmentation du **régime indemnitaire mensuel à 90 euros** pour les agents d'exploitation soumis à l'article 2 de la loi du temps de travail,
- **une prime Petits Engins de Collecte de 30 euros**, avec effet au 1^{er} juillet 2021.

Ces mesures s'ajoutent à de nombreuses actions mises en place pour l'ensemble des agents de terrain : contrôle médical, formation continue, travaux dans les locaux...

Malgré ces avancées majeures pour l'ensemble des agents, le syndicat Force Ouvrière réclame de nouvelles mesures qui ne sont pas compréhensibles pour l'administration :

- 100 euros supplémentaires par dimanche et jour férié travaillés

Cette demande est illégale, ne rentrant pas dans le cadre de la loi du 31/12/1992 fixant l'indemnité horaire pour le travail du dimanche et des jours fériés à 0,74 euro de l'heure.

- Étendre la hausse du régime indemnitaire à 90 euros à tous les agents de la propreté
- Cette mesure ne peut concerner que les agents soumis à l'article 2** de la loi, conformément aux accords signés en décembre. Cette augmentation a bien été prévue sur les salaires du mois de janvier pour les agents concernés.

- Instaurer un roulement des sections en décalé un jour sur deux

Pour faire face à la crise provoquée par la Covid-19, **depuis le mercredi 12 janvier 2022, la Métropole a mis en place une organisation adaptant les fréquences de collecte** en respectant le travail de chacun.

- Revaloriser le pouvoir d'achat des agents de maîtrise, chefs de secteurs et adjoints
- Conformément aux négociations, **les agents de maîtrise travaillant pour la collecte ont été augmentés de 140 euros bruts par mois dès le mois de janvier.**

« Le temps des négociations est terminé », précise Yves Moraine, porte-parole de la Métropole dans le cadre de ce mouvement de grève. « Un accord a été signé et sa mise en œuvre suit le calendrier prévu. Je demande à Force Ouvrière et à son Secrétaire Général, Patrick Rué, de revenir à la réalité et d'informer convenablement ses adhérents. Il doit assumer ses responsabilités et mettre un terme à un conflit sans issue qui pénalise les habitants du territoire comme les agents grévistes, qui seront inutilement privés de leur rémunération pour les jours non travaillés. »

CONTACT PRESSE

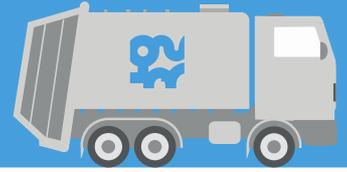
Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHÉ DE PRESSE

Yann TAXIL
T : 04 91 99 79 67
yann.taxil@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr





La situation :

- Plusieurs garages accueillant le parc de véhicules de la collecte du Territoire Marseille-Provence à Marseille ont fait l'objet d'un blocage dans la nuit du mercredi 19 janvier (Cabucelle, Rabatau, Centre de Transfert Sud) perturbant ainsi le travail des agents sur le terrain.
- Des constats d'huissiers ont été effectués dans la soirée et le garage de Rabatau a pu être débloqué permettant la reprise des tournées.
- Les réquisitions ont été demandées.

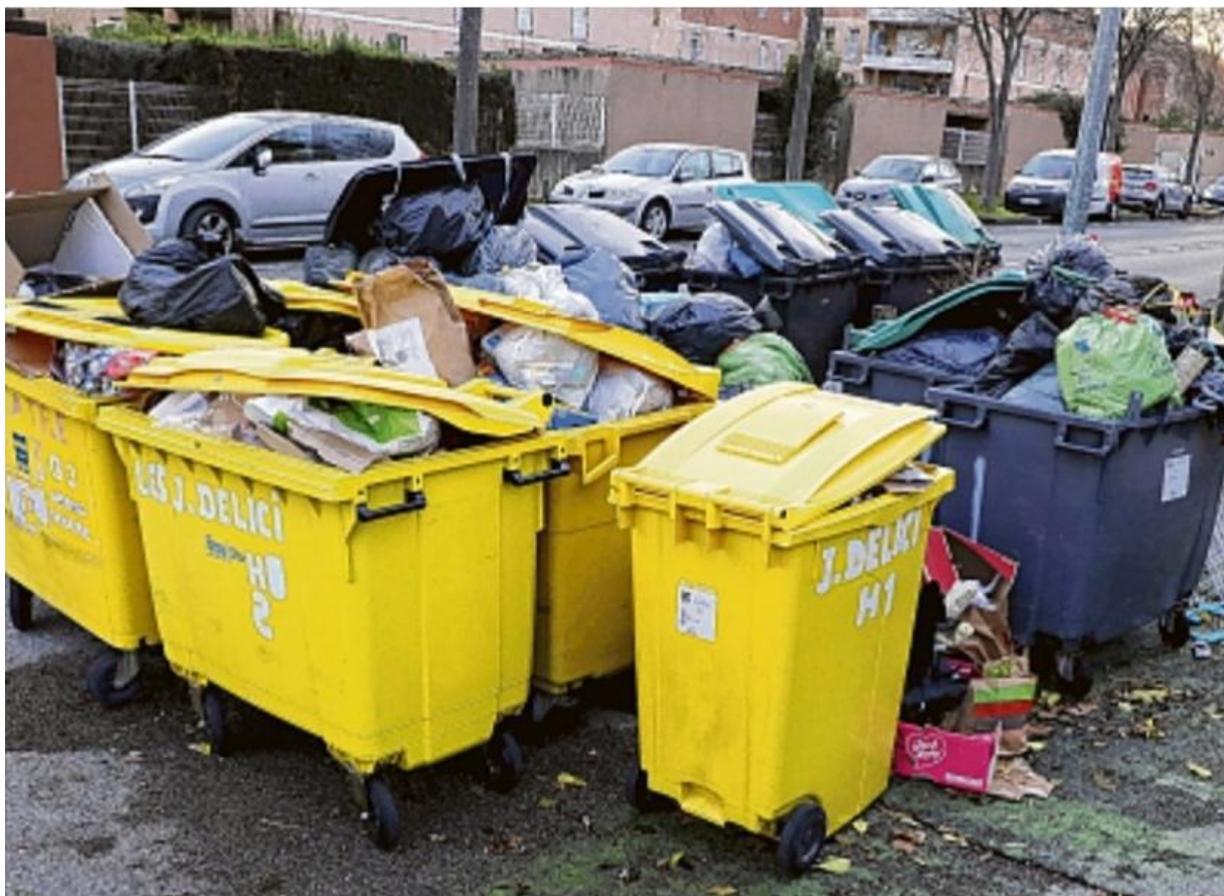
Les chiffres du jour :

- **Nombre d'agents absents (agents malades ou vulnérables) : 177**
- **Nombre d'agents grévistes : 41**
- **Nombre de tonnes collectées : 2880 tonnes**
- **Nombre de tonnes restant à collecter : 463 tonnes**
- **Nombre de tournées mises en place en journée (suite aux arrêts maladies) : 20**
- **Les arrondissements impactés par la grève : 1er, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e et 13e**
- **Nombre de caissons posés (dans la journée du 20 janvier) : 4**
- Les services du Conseil de Territoire Marseille-Provence mettent progressivement à disposition des caissons permettant aux habitants d'y déposer leurs ordures ménagères. Ces bennes, qui feront l'objet d'une collecte au fur et à mesure de leur remplissage, sont installées dans les lieux particulièrement impactés par les perturbations (carte de localisation des caissons prochainement disponible).

Marseille

Poubelles : situation de blocage annoncée

Philippe FANER



Les poubelles ont tendance à vite déborder dès que les tournées ne sont plus effectuées. Et il faut aussi du temps pour que la situation retrouve, après la grève, son cours normal. - / PHOTO DAVID ROSSI

La grève s'installe selon FO. Un syndicat seul dans la lutte

Le syndicat FO Territoriaux, par la voix de son secrétaire général Patrick Rué, affirme que "la grève est en train de s'installer" dans le conflit des ordures ménagères. Hier, 40 camions sur 65 chargés de la collecte ne sont pas sortis des dépôts de la Cabucelle (15^e) et de Rabatau (8^e.) "À la manière dont c'est parti", poursuit-il, les choses peuvent durer un moment. Et avec Yves Moraine, on n'est pas en présence d'un médiateur mais d'un agitateur". Le patron de FO n'a pas beaucoup apprécié le langage de fermeté tenu par l' élu (LR) du Département (voir *La Provence* d'hier), ni ses critiques peu amènes lancées contre le syndicat. Aucune discussion n'a été entamée pour le moment avec la Métropole depuis l'annonce du début du conflit, et aucune réunion n'est inscrite non plus sur le planning du syndicat. "Pourtant, les problèmes qui persistent, on les règle en une heure, si on a vraiment la volonté de les régler", persifle Patrick Rué qui veut garder une bonne dose d'optimisme en estimant que "la raison va l'emporter". Le syndicat sera-t-il assez puissant et convaincant pour mener à lui seul la bataille sans l'appui des autres syndicats ?

"Nous avons obtenu en partie ce que nous avions demandé, on va veiller maintenant à ce que les accords qui ont été signés en décembre soient maintenant respectés", glisse au téléphone un représentant de l'Unsa, appelant chacun au sens des responsabilités, et voyant la riposte de FO comme la marque d'une organisation "piquée au vif".

Il faut comprendre par là la fin de l'hégémonie d'un syndicat "majoritaire" seul représentant des agents dans les discussions menées avec la Métropole. "Dans un contexte particulier, l'attitude actuelle n'est pas dénuée d'arrière-pensées", argumente le même syndicaliste. Il faudra attendre maintenant la fin du mois de février pour voir si le recours de la préfecture est utilisé contre les accords signés en décembre, comme l'y autorise la loi, dans un délai de deux mois.

"Le syndicat FO a réussi au moins une chose ces temps-ci, ose une autre voix discordante bien au fait des choses : se mettre toute la population marseillaise à dos".